

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Comité permanent
56^e réunion

Distr. : restreinte
12 février 2013
Français
Original : anglais et français

Préparation et réponse aux situations d'urgence

Résumé

Ce document décrit les mesures prises par le HCR pour renforcer sa préparation et sa réponse aux situations d'urgence, y compris la restructuration de la section des urgences, la publication de nouvelles orientations de politique générale et d'instruments, et le renforcement de sa capacité stand-by. Il aborde les partenariats, la collaboration avec les gouvernements et les Organisations non-gouvernementales fournissant une capacité stand-by et note l'importance des ONG nationales en termes d'accès aux populations et de connaissances locales. Le document aborde brièvement l'engagement du HCR à renforcer la coordination interinstitutions lors des crises, y compris par le biais de l'Agenda transformatif.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
<i>Chapitre</i>		
I. Introduction	1-2	3
II. Etablissement du Service de gestion de la capacité d'urgence	3-4	3
III. Renforcement des procédures politiques et instruments d'urgence	5-6	3
IV. Capacité d'urgence stand-by	7-10	4
V. Partenariat	11-16	4
VI. Agenda transformatif	17-18	5
VII. Conclusion	19	6

I. Introduction

1. Depuis le dernier rapport sur la capacité de réponse du HCR (voir EC/62/SC/CRP.3)¹, le HCR a dû faire face à un certain nombre de crises simultanées de grande ampleur dans des contextes opérationnels complexes où l'insécurité et le manque d'infrastructure ont souvent interdit l'accès. Le HCR conduit la réponse aux situations d'urgence de réfugiés découlant des conflits au Mali, au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi qu'en République arabe syrienne, tout en contribuant aux efforts interinstitutions pour couvrir les besoins des déplacés internes et d'autres populations touchées.

2. Ce document décrit les mesures prises par le HCR pour renforcer sa capacité de réponse d'urgence et souligne l'importance des partenariats pour satisfaire les besoins de protection et d'assistance des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence en temps voulu et avec l'efficacité voulue.

II. Etablissement du service de gestion de la capacité d'urgence

3. Au sein de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS), la section d'urgence du HCR a été reconfigurée et améliorée en 2011 afin de renforcer le mécanisme de coordination et de gestion centrale. Le Service de gestion de la capacité de réponse d'urgence (ECMS) qui en a résulté dispose d'une nouvelle structure d'effectif, assignant le personnel à des secteurs spécifiques tout en garantissant qu'il reste disponible pour un déploiement dans des crises. Les descriptions d'emploi ont été révisées et les fonctionnaires nouvellement nommés étaient en place en janvier 2012.

4. L'élément clé de cette reconfiguration a été la consécration de quatre postes techniques², crucial pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence au sein des entités suivantes : la Division de la protection internationale (DIP), la Division des systèmes d'information et des télécommunications (DIST), la Division de l'appui et de la gestion des programmes (DPSM), et le Centre d'apprentissage global (GLC). Suite à une phase expérimentale initiale impliquant la DIST, un examen a montré qu'une seule structure de gestion pour l'appui en matière de technologie de l'information et des communications aux situations d'urgence était plus efficace et établirait des voies plus claires de responsabilités et d'obligation redditionnelle. Il a donc été décidé de transférer de façon permanente toutes les responsabilités liées aux technologies de l'information de l'ECMS à la DIST. L'intégration des trois autres fonctions sera examinée plus avant au cours de 2013.

III. Renforcement des procédures politiques et instruments d'urgence

5. Un examen de la performance du HCR en matière de préparation et de réponse d'urgence ces dernières années, a identifié un certain nombre de déficiences au niveau de sa capacité, de ses politiques et de ses instruments. Une analyse plus approfondie a permis d'élaborer des notes d'orientation visant à améliorer la capacité du HCR à conduire en temps voulu et comme il convient une réponse interinstitutions aux situations d'urgence des réfugiés, conformément à ses responsabilités statutaires, et à assumer ses responsabilités de Chef de module dans le contexte d'autres crises humanitaires. Les notes d'orientation, publiées en 2012, visaient à combler les lacunes identifiées et à adapter les mécanismes de réponse d'urgence du HCR aux nouvelles sollicitations et attentes, particulièrement dans le

¹ Disponible sur le site <http://www.unhcr.org/4d665c6e9.html>.

² Les quatre postes techniques couvrent les domaines de : 1) protection, 2) technologie de l'information, 3) abris d'urgence, et 4) formation à la gestion d'urgence, et sont restés au plan structural dans le budget de l'ECMS au cours de la phase d'expérimentation.

contexte interinstitutions. Sur la base de l'information en retour, les notes d'orientation seront révisées et peaufinées, et des conseils supplémentaires seront donnés à mesure que le besoin s'en fera sentir.

6. Le Manuel du HCR sur les situations d'urgence, publié pour la première fois en 1982, a constitué un outil de références utile pour le personnel et ses partenaires lors des opérations d'urgence. Il est actuellement en cours de révision et devrait être lancé l'été prochain en 2013.

IV. Capacité d'urgence stand-by

7. L'expérience acquise au cours des deux dernières années dans la réponse à des crises simultanées et de grande ampleur a confirmé la mise à disposition immédiate de personnes possédant les qualifications et l'expérience requises constituent un élément essentiel d'une réponse efficace. Le fichier de l'équipe de réponse d'urgence constitue la principale ressource interne du HCR pour sa capacité d'urgence stand-by. Les fonctionnaires inscrits sur ce fichier ont participé à l'atelier sur la gestion d'urgence et/ou ont suivi une formation sur la gestion de l'information dans les situations d'urgence (organisée par la DPSM en coopération avec le Centre d'apprentissage global).

8. Outre l'équipe de réponse d'urgence, les divisions principales au sein du HCR jouent un rôle important dans le renforcement du réseau d'experts techniques dans lequel le HCR peut puiser pour son déploiement dans des situations d'urgence.

9. Le fichier de hauts responsables des situations d'urgence établi en 2011 comprend des fonctionnaires de rangs supérieurs, nommés par les bureaux régionaux et les divisions qui sont en stand-by pendant une année, afin de conduire les opérations lors de crises. Le premier atelier visant à préparer les fonctionnaires inscrits sur un fichier à être éventuellement déployés s'est tenu en mars 2011. Le fichier permet également au HCR de déployer des cadres supérieurs qualifiés pour la réponse à l'échelle du système aux crises de niveau 3³.

10. Moyennant l'appui du Centre d'apprentissage global, plusieurs programmes de formations liés aux situations d'urgence ont été mis en œuvre. Les ateliers les plus anciens et les plus populaires tels que l'atelier sur la gestion des situations d'urgence ou les partenaires sont également invités à participer, sont constamment passés en revue pour veiller à ce que leur contenu tienne compte des tous derniers développements, tel que l'Agenda transformatif adopté par le Comité permanent interinstitutions. De nouveaux ateliers ont également vu le jour afin de renforcer la capacité stand-by dans certains secteurs techniques ou pour cibler certains pays.

V. Partenariat

11. Le HCR a bénéficié pendant de nombreuses années d'accords d'urgence stand-by avec diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales. Ils autorisent le Haut Commissariat à déployer du personnel sur la base des fichiers de partenaires stand-by dans les opérations d'urgence, ce qui fait des accords une composante importante de la capacité de réponse d'urgence du HCR. Des contacts réguliers avec ces partenaires ont lieu, et le HCR participe à l'instance de coordination des Nations Unies avec ces partenaires stand-by.

³ La désignation d'une situation d'urgence de niveau 3, en consultation avec les co-responsables du CPI, est l'apanage du Coordonnateur des secours d'urgence, sur la base d'une analyse de cinq critères : échelle, complexité, urgence, capacité et risque au niveau de la réputation. Davantage d'informations se trouvent dans les protocoles de l'Agenda transformatif, *Humanitarian System-Wide Emergency Activation : definition and procedures*, postés sur le site <http://www.humanitarianinfo.org/iasc/pageloader.aspx?page=content-template-default&bd=87>.

12. Pour élargir son éventail de partenaires standby, le Haut Commissariat a signé des accords avec deux nouvelles entités. En septembre 2012, un accord d'urgence stand-by ("Emergency.lu") a été conclu avec le gouvernement du Luxembourg. Ce projet est un partenariat public/privé entre le gouvernement et des sociétés privées fournissant une plateforme de télécommunications à plusieurs étages pour les agents d'aide humanitaire, composée d'infrastructures satellites, des services de communications et de coordinations, de terminaux de communications par satellite sur le terrain aux fins de déploiement rapide et à long-terme et de transport d'équipement dans les zones opérationnelles. L'accord met également l'accent sur l'innovation et le transfert de compétences. En octobre 2011, un accord d'urgence stand-by a également été signé avec la Commission des casques blancs d'Argentine (Cascos Blancos). Le HCR a déjà bénéficié de ces nouveaux accords par le biais de déploiements et d'appui technique.

13. Le Haut Commissariat a renforcé ses liens de coopération avec le Partenariat humanitaire international (PHI), réseau informel de sept organisations gouvernementales en Europe travaillant dans le domaine de la gestion de crises. Une déclaration d'intention a été signée entre ces sept organisations et le HCR en janvier 2013. Cette collaboration a contribué à fournir du personnel et des logements à Dollo Ado en Ethiopie, au Soudan du Sud et dans le camp Za'atri en Jordanie. Ce partenariat appuie également l'atelier sur la gestion d'urgence en créant des camps de base utilisés au cours des opérations de simulations sur le terrain. Les membres du Partenariat humanitaire international offrent des lieux et des hébergements pour les cours de formation à la gestion des crises.

14. Afin de veiller à ce que tous les bureaux soient pleinement informés de l'appui de partenaires stand-by ainsi que des procédures et politiques applicables, le Guide du partenaire stand-by du HCR a été actualisé.

15. Les partenaires d'ONG nationales contribuent de façon significative à la réponse d'urgence, permettant de renforcer l'accès aux populations. Elles ont une compréhension plus immédiate de la dynamique nationale et régionale et ont établi des liens avec les communautés locales. Reconnaisant le rôle crucial joué par les ONG nationales dans la réponse aux situations d'urgence, le HCR a lancé un projet pilote, en partenariat avec le Corps médical international afin de renforcer la capacité de onze partenaires nationaux venant de trois régions prioritaires : Asie, Afrique de l'Est et Moyen-Orient. Alors que le HCR a entrepris, et continuera de le faire, d'autres initiatives visant à développer ses capacités, ce projet est unique ; il aide les ONG nationales à assumer davantage de responsabilités dans les crises, de façon prévisible et fiable, y compris éventuellement au-delà des frontières du pays. Le projet comprend un atelier de formation ciblé et un accompagnement sur-place. Dès l'achèvement de cette phase expérimentale au cours du second semestre 2013, un atelier visant à tirer les leçons de cette opération sera organisé afin de passer en revue les résultats, les réalisations et les défis.

16. Une étroite coopération avec d'autres institutions des Nations Unies est essentielle pour une réponse d'urgence efficace. Le HCR continue de travailler en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) ainsi que le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), et les liens de coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont été renforcés de façon significative (*voir UNHCR - Appel global 2013- Actualisation, pages 58-63*)⁴. La coopération interinstitutions se déploie au plan bilatéral et dans le contexte du CPI, y compris l'instance des directeurs de situations d'urgence et différents groupes et sous-groupes de travail.

VI. Agenda transformatif

17. Le HCR a participé activement à l'élaboration de l'Agenda transformatif du CPI et s'est engagé à offrir une capacité de directions appropriées pour la réponse à l'échelle du système aux crises de niveau 3. Il a contribué à élaborer de nouvelles orientations sur l'approche modulaire pour veiller à une activation plus stratégique, à la gestion et à la

⁴ Disponible sur le site <http://www.unhcr.org/ga13/index.xml>

désactivation des modules. Le Haut Commissariat participe au cycle du Programme humanitaire commun, y compris l'évaluation et l'analyse des besoins, la planification conjointe, le suivi et l'évaluation afin de garantir une coordination plus systématique au niveau des pays. Le HCR est également un partenaire clé dans l'élaboration du mécanisme de réponse rapide institutionnelle du CPI. La gestion et la coordination de modules au sein du HCR a été renforcée et adaptée pour répondre aux attentes et honorer les engagements pris au titre de l'Agenda transformatif.

18. Le HCR a lancé un processus de changements internes importants parallèlement à l'Agenda transformatif et a continué à renforcer, d'adapter et d'aligner ses systèmes avec ceux qui sont mis en place par le CPI. Ces changements visent à renforcer la direction et la coordination des opérations de réfugiés au sein du HCR, rôle reconnu et affirmé par le CPI au cours de l'élaboration de l'Agenda transformatif.

VII. Conclusion

19. Les récentes situations d'urgence de grande envergure continuent de mettre en lumière l'importance de la capacité du HCR à faire face en temps voulu et de façon efficace aux besoins des réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence. Des progrès importants ont été accomplis dans le renforcement des mécanismes internes, des procédures et des instruments moyennant une approche globale impliquant les bureaux régionaux et d'autres entités. Ce n'est pas un effort ponctuel mais un processus continue ; la capacité du HCR à faire face aux situations d'urgence reste une priorité et sera constamment passée en revue et actualisée.
